

Communiqué de presse

## Un nouveau rapport démontre qu'un plus grand nombre de Canadiens devraient reporter leurs prestations du RPC

**Ottawa, le 29 juillet 2020** – Un nouveau rapport produit conjointement par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et la Society of Actuaries se penche sur les considérations financières liées au report des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et examine les risques et les possibilités liés à ce report. Le rapport [Décision relative au début des prestations du Régime de pensions du Canada](#), rédigé par Bonnie-Jeanne MacDonald, FICA, vise à mieux informer les décisions des Canadiens pour qui le report du versement des prestations du RPC pourrait améliorer les résultats financiers et augmenter la sécurité du revenu de retraite.

L'analyse se penche sur la situation des travailleurs qui prennent leur retraite à 65 ans et qui ont l'intention d'utiliser une partie de l'épargne accumulée dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) pour augmenter leur consommation annuelle pendant la retraite. Le rapport comprend aussi une évaluation exhaustive du risque/rendement financier de la décision à savoir à quel moment recevoir les prestations du RPC à l'aide d'une modélisation de micro-simulation stochastique individuelle.

De façon générale, pour la majorité des Canadiens qui ont suffisamment d'épargne dans un REER ou un FERR visant à augmenter la sécurité de leur revenu de retraite annuel viager, la décision à savoir si les prestations du RPC devraient être reportées dépend du rendement actuel des placements et de l'espérance de vie. Même dans le cas extrême d'une personne qui souhaite ne pas reporter ses prestations du RPC – par exemple dans les situations où l'espérance de vie est faible et le rendement des placements est très élevé – une personne a une probabilité de 50 % de recevoir un revenu plus élevé en reportant ses prestations du RPC, tout en présentant le risque de se retrouver dans une situation bien pire.

« Cette recherche démontre que compte tenu des faibles taux d'intérêt actuels et des attentes de longévité de la population en général, le report des prestations du RPC est manifestement une stratégie avantageuse sur le plan financier. La même constatation peut être faite pour le Régime de rentes du Québec », indique Michel St-Germain, FICA, président de l'ICA. L'énoncé public 2019 de l'ICA intitulé [Une retraite reportée pour des prestations plus élevées : Adapter les programmes de retraite d'aujourd'hui aux réalités de demain](#) se penche également sur la façon dont le report des prestations du RPC, parmi d'autres mises à jour aux programmes de retraite, peut être avantageux pour les Canadiens.

Le cadre élaboré dans ce document compare deux options de stratégie financière identiques qui diffèrent uniquement en ce qui concerne l'âge auquel est prise la décision touchant le début des prestations. Entre ces deux options, le coût du report des prestations du RPC peut être exprimé au moyen de formules simples, et les compromis financiers qui sous-tendent la

décision relative au report des prestations du RPC dépendent des attentes en matière de mortalité et du rendement des placements.

Étant donné que les compromis entre le risque financier et les gains associés à la décision de retarder le versement des prestations du RPC dépendent uniquement de la façon dont les fonds de raccordement sont par ailleurs investis, et de la mortalité, la communication du risque et du rendement est simplifiée.

« Ce rapport conjoint aidera à éclairer le débat public à savoir si les travailleurs qui se rapprochent de la retraite devraient reporter leurs prestations du RPC au-delà de 65 ans. Il s'agit d'un excellent exemple de la mission de l'ICA visant le progrès de la science actuarielle et ses applications au profit du bien-être de la société », indique Sandra Caya, directrice des communications et des affaires publiques à l'ICA.

Téléchargez le rapport aujourd'hui : <https://bit.ly/3314ONU>

Bonnie-Jeanne MacDonald, Ph. D., FICA, FSA, est directrice de la recherche en matière de sécurité financière au National Institute on Ageing (NIA) de l'Université Ryerson et chercheuse en résidence chez Eckler.

-30-

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue, contactez :

**Josée Gonthier**

Gestionnaire, communications, Institut canadien des actuaires

[josee.gonthier@cia-ica.ca](mailto:josee.gonthier@cia-ica.ca)

613-236-8196, poste 106

L'[Institut canadien des actuaires](#) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut place l'intérêt public avant les besoins de la profession et de ses membres.